



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dérives wokes dans le sport féminin

Question écrite n° 8308

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les dérives *wokes* dans le sport féminin. Depuis plusieurs années, les États-Unis sont victimes d'attaques idéologiques au sein de leurs fédérations sportives, avec des conséquences sans précédent sur les compétitions et les performances des athlètes féminines. En mai 2019, l'athlète Lia Thomas, né homme, étudiant à l'Université de Pennsylvanie, a démarré sa transition avec un traitement hormonal. Depuis septembre 2021, après avoir concouru chez les hommes, Lia Thomas a intégré l'équipe féminine de natation américaine et explose, naturellement et logiquement, tous les records. Il est important de préciser que sa transition a été entamée après la puberté et que dans un sport de puissance comme la natation, cette situation est hautement préjudiciable pour les femmes qui sont biologiquement dotées d'une physionomie et d'une anatomie différentes. Ces injustices se multiplient et font irruption dans les plus grandes compétitions sportives mondiales. Pour preuve, en août 2021, pour la première fois dans l'histoire des jeux Olympiques, une athlète transgenre néo-zélandaise, Laurel Hubbard, participe à la compétition en haltérophilie. Cela a notamment été rendu possible puisque depuis 2015, pour prétendre à une place aux jeux Olympiques, les athlètes transgenres doivent répondre positivement à certains critères établis par l'instance. Ainsi, un athlète transgenre ou « hyperandrogène » (un excès d'hormones masculines chez une femme) doit remplir plusieurs conditions : se déclarer soi-même comme étant une femme et ne pas avoir un niveau de testostérone dépassant 10 nanomoles par litre de sang sur une durée de douze mois précédant la première compétition. L'immense majorité des Américains ont d'ailleurs bien compris le phénomène et ses conséquences, puisque selon un sondage Ipsos réalisé en juin 2022, 63 % d'entre eux s'opposent à la participation des femmes trans dans les équipes de sport féminines. Parallèlement, une vingtaine d'États américains ont d'ores et déjà interdit la participation des athlètes transgenres aux compétitions sportives. Malheureusement, ces dérives *wokes* dans le sport ou ailleurs, souvent originaires des États-Unis, arrivent en France. Par chance, les fédérations sportives ne se plient pas toutes au *wokisme* et entament actuellement une résistance légitime pour protéger leurs athlètes féminines. En mars 2023, la Fédération internationale d'athlétisme a décidé d'exclure les athlètes transgenres de la catégorie féminine, qu'elle entend « protéger ». À la suite de cette décision, l'athlète transgenre français, Halba Diouf, s'est vu refuser les championnats régionaux et nationaux. Pur produit du *wokisme* et de la *cancel culture*, cet athlète se revendiquant lui-même comme « femme trans, noire et musulmane » et ne pouvant concourir dans la catégorie féminine, avait dénoncé « l'exclusion des femmes trans dans le sport ». Mais comment ne pas voir que ces situations, de plus en plus fréquentes, font reculer les progrès faits en matière de sport féminin ? Il est évident que les athlètes transgenres nés biologiquement hommes bénéficient d'un avantage de taille en raison de capacités physiques différentes. En réalité, on assiste à une véritable entreprise d'effacement, où sous couvert de défendre la diversité et l'égalité des droits, on fait gagner des hommes qui prennent la place de femmes méritantes. Ce phénomène est un véritable pied-de-nez au combat féministe et vient anéantir toutes chances pour les femmes de s'épanouir pleinement dans le sport et de remporter des compétitions sportives. Outre l'aspect physiologique, la présence de sportifs n'ayant pas bénéficié d'une opération de changement de sexe et se « sentant femme » dans les toilettes, les douches ou les vestiaires pour femmes est inacceptable et humiliante. Pour toutes ces raisons, il souhaite s'assurer qu'elle prendra les mesures nécessaires pour protéger les sportives de cette idéologie de l'effacement voulue par le *wokisme*, surtout en marge des jeux Olympiques et

Paralympiques de Paris 2024.

Texte de la réponse

La participation des personnes transgenres dans les compétitions sportives de haut niveau amène à considérer deux objectifs essentiels, celui de la pratique sportive du plus grand nombre et celui de l'impératif d'équité sportive. En particulier, il s'agit de considérer avec attention les impératifs de non-discrimination et d'équité des catégories féminines. Le cadre fixé au niveau national prévoit que chaque fédération établit ses règles propres au regard des disciplines qu'elle est chargée de régir, parfois de manière distincte du niveau international. C'est le cas par exemple de la Fédération Française de Rugby qui autorise officiellement les femmes transgenres à participer aux compétitions féminines, sous certaines conditions. Les règles de participation des athlètes aux compétitions sportives internationales, comme les Jeux Olympiques et Paralympiques, sont, quant à elles, fixées par les fédérations internationales, selon les lignes directrices fixées par le Comité International Olympique. Les règles édictées en la matière ne peuvent être de nature à discriminer les personnes transgenres en se limitant à renvoyer au sexe de naissance pour toute inscription à une compétition sportive. S'opposant à toute posture idéologique, le Gouvernement entend mener un travail réfléchi, en étroite concertation avec le mouvement sportif, sur la fixation de critères objectifs, mesurables et éthiques, qui permettent une pratique sportive protectrice des pratiquants et de l'équité sportive. La ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques souhaite que ce travail de concertation dédié au haut niveau soit conduit, en prenant le temps nécessaire car le sujet est sensible et complexe, pour établir des lignes directrices permettant d'éclairer les choix futurs des instances sportives nationales. C'est pourquoi la ministre a annoncé, le 17 mai dernier, la mise en place un groupe d'experts dédié, comportant à la fois des spécialistes de la médecine du sport et de la performance, des représentants des sportifs de haut niveau et des associations représentatives des personnes transgenres. Ce groupe d'experts sera installé à l'automne prochain, sous l'égide de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), pour travailler en toute autonomie et définir, pour la période qui suivra les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des préconisations sur la participation des personnes transgenres aux compétitions de haut niveau à destination du Comité National Olympique et Sportif Français et du mouvement sportif dans son ensemble. Au-delà des sujets spécifiques au haut niveau, la principale problématique qui se pose concernant les personnes transgenres dans le sport reste, comme pour les autres personnes LGBTQ+, les actes de violences ou de discriminations dont elles font l'objet dans leur pratique. Ainsi, 46 % des Français ont déjà été témoins d'un comportement homophobe ou transphobe dans le milieu sportif, tandis que 73 % des personnes se définissant comme LGBTQ+ en ont déjà été témoins. Cela appelle à une action forte, qui est d'ailleurs demandée par les Français, qui sont plus de 90 % à penser que tout doit être fait pour que chacun puisse pratiquer son activité sportive librement et sereinement quelle que soit son identité ou sa sexualité. C'est pourquoi la ministre a souhaité, dans le cadre du plan d'action présenté le 17 mai, que les fédérations fassent tout pour encourager la pratique sportive des personnes transgenres en prenant en compte leurs spécificités et en développant les leviers pour la faciliter à tout âge, dans le respect de l'intégrité et de l'équité sportives.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8308

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4592

Réponse publiée au JO le : [15 août 2023](#), page 7549